

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)  
RELATIVE AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 (LE PLAN) D'HYDRO-QUÉBEC  
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR)**

---

**1. Référence :** Pièce C-SÉ-AQLPA-0010, p. 7.

**Préambule :**

*« Nous recommandons à la Régie d'exiger du Distributeur la publication de données complètes et précises concernant les coûts réels du mazout dans chacun de ses réseaux autonomes. »*

**Demande :**

1.1 Veuillez proposer un moyen de concilier cette recommandation de SÉ/AQLPA avec le besoin de confidentialité du Distributeur dans le cadre de la négociation ou des appels d'offres liés aux approvisionnements en carburant pour ses centrales thermiques.